

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD167

présenté par
M. Brosse, rapporteur

ARTICLE 24

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, après les mots :

« remise en état »

insérer les mots :

« de ces voies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.